



COMMUNE  
DE  
BURNHAUPT LE HAUT  
68520

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 10 DECEMBRE 2018

Téléphone 03 89 48 70 58

CONVOCATION DU 30 NOVEMBRE 2018

Fax 03 89 62 70 75

**Sous la Présidence de Madame Véronique SENGLER – Maire**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

**Membres en exercice : 19**

**Sont présents : 16**

Monsieur Claude KIRSCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe

**Les Conseillers :**

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER, Madame Brigitte HUG, Monsieur Marc BOHRER, Madame Régine GIRARDI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Madame Geneviève CALVET  
Madame Annick SCHINDLER

**Absents excusés non représentés: 3** Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Nathalie GROSSMANN

**Absents excusés représentés : 0**

---

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BOHRER

Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Ordre du jour :**

1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018
2. CLECT - Fixation des attributions dérogatoires
3. Recensement de la population 2019 : indemnisation des agents recenseurs et du coordonnateur communal
4. Réalisation de travaux suite aux inondations : acquisitions foncières
5. Maisons fleuries 2018
6. Subvention
7. Divers

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Le compte-rendu de la séance du 1er octobre 2018, expédié à tous les membres, est approuvé avec 14 votes favorables et 2 abstentions (Monsieur Philippe SCHOEN et Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT).

Monsieur Philippe SCHOEN rappelle qu'il était secrétaire de séance et qu'il ne doit pas être apporté de modifications à son compte-rendu comme le prévoit le CGCT.

Madame le Maire prend note de ces observations qui seront inscrites au procès-verbal de la séance.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Monsieur Marc BOHRER secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 20 décembre 2017, portant instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2018, portant création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les membres de la CLECT le 10 octobre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport de la CLECT 2018 présentant l'évaluation des charges transférées ci-annexé.

## **ARTICLE 2**

### **OBJET : CLECT - Fixation des attributions dérogatoires**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C-V-bis prévoyant que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 20 décembre 2017, portant instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 1er février 2018, portant création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les membres de la CLECT le 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach du 17 octobre 2018 présentant le rapport définitif de la CLECT ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach du 3 décembre 2018 fixant les Attributions de Compensation des Communes de Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut et Masevaux-Niederbruck ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer librement les attributions de compensation et les modalités de leur révision pour les communes de Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas et Masevaux-Niederbruck, en fonction des données réelles de l'année 2017 :

Communes	Total produits fiscaux transférés 2017	Charges transférées (ZAE)	Charges transférées (dérogatoire)			Attributions Compensations définitives
			GEMAPI	DGF	TASCOM	
Burnhaupt-le-Bas	<b>320 236,00 €</b>	-6 465,61 €	0,00 €		0,00 €	<b>313 770,39 €</b>
Burnhaupt-le-Haut	<b>540 486,00 €</b>	-2 233,73 €	0,00 €		-47 987,00 €	<b>490 265,27 €</b>
Masevaux-Niederbruck	<b>824 922,00 €</b>	-4 689,64 €	0,00 €	-139 878,89 €	-39 675,00 €	<b>640 678,47 €</b>

- de préciser que les attributions de compensation pourront être révisées en 2019 conformément aux propositions formulées par la CLECT.

### ARTICLE 3

**OBJET : Recensement de la population 2019 : indemnisation des agents recenseurs et du coordonnateur communal**

Madame Claude Capon rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

La dotation forfaitaire qui sera allouée à la commune au titre de cette enquête s'élève à 3337€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à chaque agent recenseur la somme de 667,40 € ;
- décide d'accorder au coordonnateur communal, Monsieur Bernard Beley, domicilié 4 Lotissement Chambrun 68520 BURNHAUPT LE HAUT, la somme de 667,40 €.

## ARTICLE 4

### **OBJET : Réalisation de travaux suite aux inondations : acquisitions foncières**

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2018 approuvant la réalisation d'un bassin de rétention rue de la Forêt suite aux intempéries de juin 2016 et de juin 2018 ;

Compte-tenu de la nécessité de maîtriser le foncier avant toute réalisation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle privée cadastrée section 43 n°34 pour la totalité de sa surface, à savoir 24 ares et 20 centiares, pour un montant de 3 750 € ;
- autorise Madame le Maire à procéder à un échange de terrain : acquisition par la commune d'une emprise d'une surface totale de 2,60 ares à détacher de la parcelle privée cadastrée section 43 n°33 en échange d'une emprise de la même surface à détacher de la parcelle privée cadastrée section 43 n°34. Il est précisé que le propriétaire privé de la parcelle faisant l'objet d'un échange conservera un accès permanent sur son terrain.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer l'acte d'achat et tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- autorise Madame le Maire à solliciter toute subvention relative à ces travaux.

## ARTICLE 5

### **OBJET : Maisons fleuries 2018**

Vu l'exposé de Madame Claude CAPON ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote 900 € de crédits pour le palmarès du 22<sup>ème</sup> concours des maisons fleuries.

## ARTICLE 6

### **OBJET : SUBVENTION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 450 € à l'association AC2B pour la mise en place d'une patinoire entre le 1er décembre 2018 et le 6 janvier 2019.

## **DIVERS**

### **Exposition 14-18 du collège**

Madame le Maire a été conviée à une exposition préparée par les collégiens de Burnhaupt-le-Haut dans le cadre du centenaire de l'Armistice de 1918. Afin d'en faire profiter la population, l'exposition a été déménagée dans le hall de la mairie après sa clôture et sera visible jusqu'à fin janvier.

### **Association pour le maintien de la maternité de Thann**

Madame le Maire informe l'assemblée de la création d'une association dont le but est le maintien de la maternité de l'hôpital de Thann. Il sera proposé au conseil municipal d'y adhérer lors de la prochaine séance. L'adhésion est de 20€.

### **Tarifs des ordures ménagères**

Monsieur Claude Kirscher fait le compte-rendu de la réunion de la commission des ordures ménagères des deux Burnhaupt. Pour la troisième année consécutive, le tarif peut être maintenu.

Par ailleurs, en 2019 l'ensemble des contrats du Syndicat Mixte Thann Cernay (SMTC) seront renégociés. Ce qui devrait permettre un maintien une année supplémentaire.

### **Chantiers en cours**

Monsieur Jean-Michel CLOG fait le point sur les principaux chantiers en cours :

#### **Eglise :**

Le chantier devrait se terminer dans les prochaines semaines. La réfection de la toiture est presque achevée. Le nettoyage des murs, qui était prévu, a cependant fait tomber des morceaux de crépis fragilisés par le temps. Une remise en peinture a donc été décidée afin de profiter de la présence de l'échafaudage. En voici le surcoût :

- Mise en conformité de l'échafaudage pour les travaux de ravalement : 10 000€ HT
- Nettoyage des façades : 10 000€ HT
- Remise en peinture : 21 000€ HT

Par ailleurs la flèche en cuivre du clocher sera vérifiée au moyen d'une nacelle. Ces travaux sont inscrits dans le marché initial.

### **Réseau AEP – rue Principale :**

La deuxième tranche des travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable dans la rue Principale se termine. Des difficultés quant à la reprise de certains branchements particuliers ont ralenti l'avancement du chantier.

La commune en a également profité pour opérer une réfection d'une partie des trottoirs qui étaient en très mauvais état. Mais il s'agissait uniquement d'une reprise des bordures et des enrobés sans mise aux normes PMR.

La troisième tranche depuis la rue Binnen jusqu'à la rue de l'Ours débutera à la fin de l'hiver.

### **Rue des Vergers**

Les travaux de réaménagement de la rue des Vergers devraient être engagés à partir du mois de janvier 2019 selon les conditions météorologiques.

### **Banque alimentaire – remerciements**

Madame Claude CAPON tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la collecte pour la banque alimentaire. Elle a permis de récolter 2 469 kg de denrées.

### **Association des œuvres scolaires (AOS)**

Monsieur Philippe SCHOEN ayant appris que l'école élémentaire de Burnhaupt-le-Haut a quitté l'AOS souhaite en connaître les raisons.

Madame le Maire répond qu'elle a été informée de cette décision par le directeur par courrier en septembre 2018. Une décision qu'elle regrette d'autant plus que l'école de Burnhaupt-le-Haut se trouvait parmi les écoles fondatrices de l'association. Suite à ce retrait, le directeur sollicite la commune pour le financement de sorties scolaires.

### **Train de la paix**

Madame le Maire tient à souligner le grand succès rencontré par la manifestation « le train de la paix » organisée par l'association Train Thur Doller Alsace pour commémorer le centenaire de l'Armistice de 1918. Treize représentations ont rassemblé près de 4 800 spectateurs.

Par ailleurs un livre sur l'histoire du chemin de fer dans la vallée de la Doller a été édité et est actuellement en vente.

### **Acquisition de l'ancien Unico**

Monsieur Thierry Ziegler souhaite savoir où en est le dossier d'acquisition de l'ancien unico par la commune ainsi que la réflexion sur le devenir du site. Madame le Maire répond que le dossier est en cours de préparation chez le notaire ; quant au devenir, elle souhaite qu'une séance de travail du conseil municipal y soit prochainement consacrée.

## **Plan climat**

Madame Régine Girardi, référente de la commune pour le plan climat, souhaite rappeler que de nombreux documents sont à disposition des personnes intéressées par toutes les actions menées dans ce domaine au niveau du Pays Thur Doller.

La séance est levée à 21H45

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 20 décembre 2018  
Le Maire,  
Véronique SENGLER